

Conditions de la promotion Explore ta Montérégie Gourmande 2025

1. Offre de bonification : En achetant pour 100 \$ avec votre carte de crédit, vous recevrez 50 \$ supplémentaires sur votre carte Visa prépayée Hello, pour un total de 150 \$ à dépenser seulement dans les entreprises admissibles de la Montérégie de l'offre choisie. *La liste des entreprises admissibles n'est pas finale et peut varier occasionnellement.*
2. Possession d'une carte Hello : Si vous possédez déjà une carte Hello, le montant de 150 \$ sera ajouté à votre carte. Si vous ne possédez pas de carte Hello, vous en recevrez une carte par la poste (délai de deux semaines) avec toutes les informations nécessaires pour l'activer et l'utiliser.
3. Expiration de la bonification : La bonification de 50 \$ offerte par Tourisme Montérégie expire le 31 décembre 2025. Après cette date, la bonification ne sera plus valide.
4. Utilisation de la bonification : Vous devez utiliser votre solde complet de 150\$ avant le 31 décembre 2025 pour ne perdre aucun dollar de la bonification (50\$) offerte par Tourisme Montérégie.
5. Utilisation de la contribution : Après l'expiration de la bonification le 31 décembre 2025, la contribution initiale de 100 \$ (*ou moins selon le montant utilisé*) restera disponible pour être dépensée dans les entreprises participantes de l'offre sélectionnée jusqu'au 31 décembre 2026. Passée cette date, tout solde restant sera transféré dans le portefeuille ouvert de la carte Hello et pourra être dépensé librement.
6. Disponibilité de l'offre : Chaque offre est disponible à l'achat jusqu'à épuisement de l'enveloppe de bonification offerte par Tourisme Montérégie.

7. Consultation et achat des offres : Pour faire l'achat et consulter les offres, rendez-vous sur espacehello.ca/tourisme-monteregie.
8. Limitation de responsabilité : Tourisme Montérégie n'est pas responsable de toute situation pouvant se produire chez les entreprises de la liste de l'offre sélectionnée.
9. Sécurité et perte de la carte : Tourisme Montérégie n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée de la carte Hello. Il est de la responsabilité du consommateur de protéger ses informations de carte.
10. Solde non remboursable : Le solde sur votre carte Visa prépayée Hello n'est pas remboursable et il ne peut pas être échangé contre de l'argent en espèces.
11. Support et questions : Pour toute question concernant la carte Hello, consultez hellocard.ca/support.